



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le - 9 FEV. 2018
ID : 056-215601626-20180206-DB20180209B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mardi 6 février 2018

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES
POUR L'ANNEE 2018**

Etalent présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c) , Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO- RUEN

Présents :

- ouverture de la séance : 29

- point 03 à 14 : 30

**Absents excusés avant donné des
pouvoirs :**

- pour la séance : 03

- début séance à 02c compris : 01

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le - 9 FEV. 2018
ID : 056-215601626-20180206-DB20180209B-DE

n°09b

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES
POUR L'ANNEE 2018**

Rapporteur : Claudie Le Bihan

Le dynamisme du tissu associatif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Pour soutenir ces associations dans leurs activités, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous. Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite dès lors maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales, et ce, malgré la tension croissante sur les finances communales.

Le volume global de subventions est conservé pour l'année 2018.

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

FEV. 2018
B20180209B-DE

Organismes	Subvention 2017	Proposition Fonctionnement 2018
ADAPEI 56 - Les papillons blancs	270 €	275 €
ADAVI 56 (aide aux victimes)	0 €	100 €
ADMAP - Association pour le Développement Musique et Arts à Ploemeur	500 €	510 €
Amicale des retraités des kaolins de Ploemeur	400 €	400 €
ANACR	240 €	240 €
APAMI - Association Ploemeuroise Assistantes Maternelles Indépendantes	70 €	110 €
Arc en ciel	0 €	150 €
Armor vidéo Ploemeur	470 €	480 €
Association ACE	260 €	265 €
Avel Nevez Planwour	650 €	650 €
AVF - Accueil des villes françaises Ploemeur	720 €	720 €
Centre de loisirs canins de Ploemeur	250 €	255 €
Comité d'entente des anciens combattants	500 €	510 €
Comité départemental UNICEF	290 €	300 €
Comité d'histoire du Pays de Ploemeur	820 €	840 €
CREPP - Club de Robotique et d'Electronique Programmable de Ploemeur	425 €	400 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	720 €	720 €
Etviédanse	0 €	100 €
Fleurs et Couleurs	300 €	300 €
FNACA - Fédération nationale des anciens combattants	240 €	240 €
Graines d'Océan	400 €	400 €
La courte échelle	0 €	250 €
Le Souvenir français	240 €	240 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €	300 €
Officiers marins Ploemeur Larmor-Plage	240 €	240 €
OMVAP - Office Municipal de la Vie Associative de Ploemeur	0 €	300 €
Prévention routière	70 €	70 €
Scouts et Guides de France	570 €	580 €
Sémafor	200 €	200 €
SEPNB - Bretagne vivante	160 €	160 €

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

ID : 050-215001626-20180206

- 9 FEV. 2018

DB20180209B-DE

SNEMM - Société Nationale d'Entraide des Médallés Militaires	290 €	290 €
Société nationale de sauvetage en mer - SNSM centre de formation	240 €	240 €
Soleil d'automne	1 060 €	1 060 €
SONALOM - Société nautique de Lomener	500 €	500 €
Tarz Héol	590 €	600 €
Toutanofil	0	100 €
UNACITA - Anciens combattants d'Indochine et de Corée	240 €	240 €
Union Nationale des Combattants - U.N.C.	230 €	230 €
GVA - Groupe de Valorisation de l'Agriculture	190 €	190 €
Total	12 645 €	13 755 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » et « Education, culture, relations internationales » du 24 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du 29 janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les propositions de subventions de fonctionnement aux associations non sportives telles que présentées dans les tableaux ci-dessus au titre de l'année 2018

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN - Daniel LE LORREC - Thierry LE FLOCH - Sylvain BRITEL - Irène BELLEC)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire